

**COMPTE-RENDU  
 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 08 DECEMBRE 2011**

Le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le deux décembre deux mille onze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le huit décembre deux mille onze à vingt heures trente, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

**Etaients présents** : P. BUCHET, Maire ; J. SEGRÉ (points 1 à 14 et 16 au 33), L. ZANOLIN, JJ. FREDOUILLE (points 1 à 8 et 10 à 33), S. CICERONE, C. MARAZANO, JF. DUMAS (points 1 à 29 et 31 à 33), M. FAYOLLE (points 1 à 15), G.MERGY, Z. SIMON, D. BEKIARI (points 1 à 5 et 8 à 33), Maires-adjoints ; JPh. DAMAIS ( points 1 à 4 et 6 à 33), J. GUNTZBURGER, A. SOMMIER, G. MAHE, M. MILLER, F. ZINGER (points 1 à 22 ), P. GUYON (points 1 à 9 et 12 à 27, 29 à 33 ), G. DELISLE, S. LOURS-GATABIN, D. LAFON ( points 1 à 9, 12 à 23, 27 à 33) P. DEPOUX (points 1 à 23, 25 à 33), P. DUPLAN ( points 1 à 26, 29 à 33) P. DUCHEMIN, J. N'GALLE-EBOA (points 1 à 19, 22 à 33), P. LE QUERRE, JP. AUBRUN, M. GALANTE-GUILLEMINOT (points 4 à 33), A. BULLET, P.H. CONSTANT (points 1 à 29 et 31 à 33), M. FAYE, C. VIDALENC, Conseillers Municipaux

**Absents représentés ayant donné pouvoir** : B. KABANDA (à C. MARAZANO), F. HEILBRONN (à P. BUCHET), M. BUCQUET (à JP. AUBRUN), M. GALANTE-GUILLEMINOT (à PH. CONSTANT des points 1 à 3), J. SEGRE (à S. CICERONE point 15), M. FAYOLLE (à J. SEGRE des points 16 à 33), F. ZINGER (à P. DEPOUX des points 23 à 32) JF. DUMAS (à G. MERGY point 30)

**Absents excusés** : JP. DAMAIS (point 5), D. BEKIARI (points 6 et 7), JJ. FREDOUILLE (point 9), D. LAFON (points 10, 11, 24 à 26) P. GUYON (points 10, 11 et 28), P. DEPOUX (point 24), P. DUPLAN (points 27 et 28), J. N'GALLE-EBOA (points 20 et 21), PH. CONSTANT (point 30)

**Secrétaire** : P. LE QUERRE

M. le Maire donne lecture des arrêtés qu'il a pris depuis le 13 octobre 2011 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ **Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 octobre 2011 à la majorité absolue**  
 (M. LAFON, MME GUYON, M. GUNTZBURGER s'abstiennent)

➤ **ANIMATIONS**

**1 - Fixation des tarifs pour le partenariat des commerçants, entreprises et fournisseurs lors de la fête de la ville les samedi 2 et dimanche 3 juin 2012**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à fixer les tarifs de partenariat des commerçants, entreprises et fournisseurs lors de la fête de la ville les 2 et 3 juin 2012 ainsi qu'il suit :

<i>Partenariats</i>	<i>Tarif en €</i>
Insertion du nom du commerce dans les supports de communication de présentation de l'évènement	100,00
Insertion du logo de l'entreprise dans les supports de communication de présentation de l'évènement	200,00
Présence sur le site (stand promotionnel, animation spécifique)	350,00
Parrainage d'un stand (maquillage, jeux...)	350,00
Parrainage d'une troupe artistique (théâtre de rue, musiciens...)	500,00
Parrainage d'un des espaces mis en place sur la coulée verte ou d'un des podiums de démonstrations sportives et de concerts	500,00
Partenaire officiel de « Fontenay-en-Fête »	1 500,00

➤ ENFANCE / JEUNESSE

**2 – Approbation de la Convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance Jeunesse entre la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine et la ville de Fontenay-aux-Roses et autorisation donnée au Maire pour la signer**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance Jeunesse entre la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine et la ville de Fontenay-aux-Roses et autorise le Maire à signer le contrat.

➤ POPULATION

**3 - Organisation des opérations du recensement rénové de la Population**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à procéder aux enquêtes de recensement rénové de la population, à recruter les agents recenseurs et à les rémunérer aux tarifs ci-dessous :

0,80 € par feuille de logement ou feuille de logement non enquêtée

0,80 € par bulletin individuel de recensement

0,50 € par dossier d'adresse collective ou feuille d'adresse non enquêtée

4,00 € par bordereau d'IRIS (groupe de logements inférieur ou égal à 2000 logements)

Les agents recenseurs percevront une indemnité de 120 € s'ils participent aux deux séances de formation.

Ils percevront une indemnité de 180€ pour une bonne tenue du carnet de tournée.

Une indemnité de 180€ leur sera versée pour une collecte de qualité

➤ SANTE

**4 - Signature d'un Contrat Local de Santé entre la Préfecture, l'Agence Régionale de la Santé et la Ville de Fontenay-aux-Roses**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer un Contrat Local de Santé avec la Préfecture représentée par Monsieur PEYVEL et l'Agence Régionale de la Santé représentée par Monsieur EVIN.

➤ DEMOCRATIE LOCALE

**5 - Présentation des travaux de la commission consultative des services publics locaux au titre de l'année 2010**

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la présentation de l'état des travaux de la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2010 ci-dessous :

Réunion de la CCSPS du 16 novembre 2011	Avis
<u>Examens des rapports annuels de 2010 du :</u>	Favorable
- SIFUREP : Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne	Favorable
- SIPPAREC : Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication	Favorable
- SIGEIF: syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France	Favorable
- EPA THEATRE DES SOURCES	Favorable
- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD DE SEINE	Favorable
- DODECA	Favorable
- SACPA	
- SMER : Syndicat en cours de dissolution	

➤ COMMANDE PUBLIQUE

**6 - M.07.11 - Marché de fourniture et livraison de vaisselle (barquettes) et films alimentaires**

A la majorité absolue, le Conseil Municipal attribue le marché M.07.11 de fourniture et livraison de vaisselle (barquettes) et films alimentaires à la société RESCASET CONCEPT, dont le siège social est situé ZI LE LEVATEL, rue des emptes, BP 46, 38147 RIVES CEDEX, pour des montants minimal et maximal annuels respectivement de 30 000 et 60 000 euros HT et autorise le Maire à le signer.

M. le Maire souhaite que soit étudié le recyclage des barquettes.

(M. GUNTZBURGER, M. LAFON, MME VIDALENC s'abstiennent. M. DUMAS, M. FREDOUILLE, MME LE QUERRE, MME MILLER, M. FAYE votent contre. M. CONSTANT ne prend pas part au vote).

**7 - M.03.11-Marché de conduite, exploitation, entretien, maintenance, fluides, chauffage et production d'eau chaude sanitaire, traitement d'air et rafraîchissement, électricité – automates de régulation**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier et de compléter la délibération n°DEL110609-4 du Conseil Municipal en date du 09/06/2011 portant attribution du marché M.03.11 de « conduite, exploitation, entretien, maintenance, fluides, chauffage et production d'eau chaude sanitaire, traitement d'air et rafraîchissement, électricité et automates de régulation » à la société COFELY GDF SUEZ pour un montant forfaitaire annuel de maintenance de 59 444€ HT, et des prestations à prix unitaire dont le montant annuel est compris entre 30 000 et 120 000€HT de 2011 à 2014, et entre 15 000 et 120 000€HT en 2015, lesquels sont complétés par l'opération de remise en état et à niveau des équipements pour un montant forfaitaire de 92 335 €HT et autorise le Maire à le signer.

**8 - M.04.11 – Marché de fourniture et de livraison de produits d'entretien**

A la majorité absolue, le Conseil Municipal attribue le marché M.04.11 de fourniture et livraison de produits d'entretien à la société ADAGE GROUPE, dont le siège social est situé 5 avenue de Gutenberg, BP 137, 78 312 MAUREPAS CEDEX, pour des montants minimal et maximal annuels respectivement de 50 000 et 100 000 euros HT et autorise le Maire à le signer.

(M. FAYE vote contre).

**9 - M.06.09 – Marché de fournitures et de services pour la restauration collective - Avenant n°2 : transfert RGC/SFRS**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant n°2 du Marché M.06.09 de fournitures et de services pour la restauration collective ayant pour objet le transfert dudit marché à la SFRS dont la dénomination commerciale est SODEXO EDUCATION, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

**10 - D.01.11 - Convention de délégation de service public de fourrière automobile pour la Ville de Fontenay-aux-Roses - Approbation du principe de la délégation de service public**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe de la convention de délégation de service public de mise en fourrière automobile pour une durée de 5 ans et le contenu des prestations attendues et autorise M. le Maire à lancer la procédure de publicité et de mise en concurrence simplifiée telle que définie à l'article L. 1411-12 c) du Code Général des Collectivités Territoriales.

**11 - D.01.11 - Convention de délégation de service public de fourrière automobile pour la Ville de Fontenay-aux-Roses - Désignation d'une commission d'ouverture des plis dans le cadre de la convention de délégation de service public de fourrière automobile pour la Ville de Fontenay-aux-Roses**

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne les membres titulaires et suppléants de la commission chargée de l'ouverture des plis et puis du choix du délégataire dans le cadre de la convention de délégation de service public de la gestion de la fourrière automobile, suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
Pascal BUCHET (Président)	Gilles MERGY (Vice-président)
MAJORITE	
1. Gérard MAHÉ	Jean-Philippe DAMAIS
2. Jean-François DUMAS	Jean-Jacques FREDOUILLE
3. Philippe DEPOUX	Ludovic ZANOLIN
4 Sylvie LOURS-GATABIN	Annie SOMMIER
OPPOSITION	
5. Jean Paul AUBRUN	Michel FAYE

➤ RESSOURCES HUMAINES

**12 - Modification du tableau des effectifs**

A la majorité absolue, le Conseil Municipal décide :

#### De la création :

- 2 postes de rédacteur – temps complet
- 1 poste d'infirmière classe supérieure – temps non complet (80%)
- 1 poste d'infirmière de classe supérieure - temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise - temps complet
- 4 postes d'éducateur des activités physiques et sportives - temps complet
- 2 postes d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe - temps complet
- 1 poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe - temps complet
- 9 postes d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe - temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe - temps complet
- 1 poste rédacteur principal - temps complet
- 6 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe – temps complet
- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe – temps non complet
- 3 postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe- temps complet
- 5 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe - temps complet
- 4 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe - temps complet
- 2 postes d'agent de maîtrise principal - temps complet
- 1 poste d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe - temps complet
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe - temps complet
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants principal - temps complet
- 1 poste d'attaché – temps complet

#### De la suppression :

- 2 postes d'Infirmière classe normale – temps complet
- 1 poste de rédacteur – temps complet
- 9 postes d'adjoint administratifs de 2<sup>ème</sup> classe – temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe – temps complet
- 3 postes d'adjoint techniques de 2<sup>ème</sup> classe – temps complet
- 5 postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe – temps complet
- 4 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe – temps complet
- 2 postes d'agent de maîtrise – temps complet
- 1 poste d'agent social de 1<sup>ère</sup> classe – temps complet
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants – temps complet
- 4 postes d'éducateur des activités physiques et sportives de 2<sup>ème</sup> classe temps complet
- 2 postes d'animateur chef – temps complet
- 1 poste d'animateur principal - temps complet
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe - temps complet

(M. FAYE s'abstient).

### **13 - Attribution du marché M.09.11 de services de prévoyance statutaire des agents de la Ville**

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue le marché M.09.11 de services de prévoyance statutaire des agents de la Ville à la société DEXIA SOFCAP dont le siège social est situé Route de Créton 18110 VASSELAY, pour un minimum de 390 agents et un maximum de 490 agents par an et autorise M. Le Maire à le signer.

### **14 - Approbation de la délégation au C.I.G. pour la passation d'un marché groupé relatif à la protection sociale complémentaire des agents communaux**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de s'associer à la mise en concurrence organisée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, en vue de la conclusion d'un contrat de protection sociale complémentaire des agents (santé et prévoyance) à adhésion facultative couvrant les garanties des agents de la collectivité pour une durée de 6 ans,
- de solliciter, dans ce cadre, l'étude de la protection santé complémentaire et de prévoyance contre les accidents de la vie,
- d'autoriser le Maire ou ses représentants à signer toutes les pièces nécessaires pour la délégation de ce marché

#### ➤ PATRIMOINE

### **15 - Cession d'un pavillon situé 3 rue du Dr Soubise à Fontenay-aux-Roses**

A la majorité absolue, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à vendre le pavillon situé 3 rue du Docteur Soubise à Fontenay-aux-Roses, pour la somme de 445 000€ ; autorise les futurs acquéreurs à déposer un permis de construire auprès du service Urbanisme après la signature de la promesse de vente et avant la signature de l'acte de vente.

(M. FAYE vote contre, MME GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, MME BULLET, M. CONSTANT s'abstiennent)

**16 - Approbation de la convention portant affectations sur partie du domaine public de voirie en surface de la commune de Fontenay-aux-Roses au profit du service public de location de véhicules électriques en libre service « Autolib' »**

A la **majorité absolue**, le Conseil Municipal approuve la convention portant superposition d'affectations sur partie du domaine public de voirie en surface de la commune de Fontenay-aux-Roses au profit du service public de location de véhicules électriques en libre-service « Autolib' » dont la gestion relève de la compétence du syndicat mixte Autolib', portant sur la contribution de la Communauté d'Agglomération Sud de Seine aux dépenses d'investissement du syndicat mixte Autolib'; et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention susmentionnée.

(M. DAMAIS, M. MERGY, MME GUYON, M. LAFON, M. DUMAS, M. FREDOUILLE, MME MILLER, MME LE QUERRE, M. FAYE, votent contre. M. DELISLE, M. GUNTZBURGER, MME LOURS-GATABIN, MME MARAZANO, M. DUCHEMIN, MME ZINGER, M. DEPOUX, MME VIDALENC, s'abstiennent)

**17 - Adhésion au groupement de commandes de gaz et d'efficacité énergétique coordonné par le Sigef**

A l'**unanimité**, le Conseil Municipal approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et des services associés et autorise M. le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la délibération. La participation de la commune sera de 0,15 € par habitant en application de l'article 6.1 de l'acte constitutif. Elle sera calculée et révisée conformément à l'article 6.7.

**18 - Désignation de la liste des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIDD) pour la commune de Fontenay-aux-Roses**

A l'**unanimité**, le Conseil Municipal propose la liste ci-dessous des 10 contribuables dont 5 titulaires et 5 suppléants susceptibles d'être appelés à siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs :

TAXES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Taxe d'Habitation	ZANOLIN Ludovic	FREDOUILLE Jean-Jacques
	AUBRUN Jean-Paul	VIDALENC Christel
Taxe Foncière	LOURS-GATABIN Sylvie	DUPLAN Pascale
	BEKIARI Despina	
Cotisation Foncière des Entreprises	CHERET Patrice	BENHAMOU Sébastien
		BOUTIER Isabelle

**19 - Fonds de concours à percevoir – Affectation**

A l'**unanimité**, le Conseil Municipal décide d'affecter les 268 025,08 euros versés par la Communauté d'Agglomération Sud de Seine au financement du fonctionnement des bâtiments scolaires, sportifs dont le montant des dépenses est estimé à 667 018,45 Euros TTC. Le plan prévisionnel de financement est arrêté comme suit :

Recettes	Montant
Fonds de concours	268 025,08 €
Recettes diverses	15 515,19 €
Financement Ville	383 478,18 €
<b>Total</b>	<b>667 018,45 €</b>

## 20 - Fonds de concours à verser à la Communauté d'Agglomération – Investissement Eclairage public

A la **majorité absolue**, le Conseil Municipal décide, au vu de la réalisation des investissements d'éclairage public en 2011 qui se décline financièrement comme suit :

Investissement réalisé par Sud de Seine sur le territoire de FAR	FCTVA	Solde net hors subvention
171 671,64 €	26 578,20 €	145 093,44 €

et de verser un fonds de concours d'investissement de 50% soit 72 546,22 euros à la Communauté d'Agglomération Sud de Seine.

(MME GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, MME BULLET, M. CONSTANT votent contre, M. FAYE s'abstient)

## 21 - Approbation des procès-verbaux de transferts patrimoniaux relatifs à la Maison de l'Economie et de l'Emploi, la Médiathèque et le Théâtre des Sources – Cinéma le Scarron

A la **majorité absolue**, le Conseil Municipal approuve les procès-verbaux relatifs aux transferts patrimoniaux liés aux équipements « Maison de l'Economie et de l'Emploi », « Médiathèque », « Théâtre des Sources – Cinéma le Scarron » et autorise M. le Maire à le signer.

(MME GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, MME BULLET, M. CONSTANT, M. FAYE votent contre)

## 22 – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : débat et proposition du Conseil Municipal

(Schéma départemental et délibération de Sud de Seine consultables au secrétariat du conseil municipal)

A la **majorité absolue**, le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses souhaite que soit inscrit dans le Schéma de Développement de la Coopération Intercommunale l'étude de la fusion de la Communauté de communes Châtillon - Montrouge, et de la Communauté d'agglomération Sud de Seine et autorise le Maire à faire part de cette délibération au Préfet.

(MME GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, MME BULLET, M. CONSTANT s'abstiennent, M. FAYE vote contre)

## ➤ FINANCES

### 23 - Budget Ville : Décision modificative n°2

A la **majorité absolue**, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal communal 2011, équilibrée en dépenses et recettes dans chaque section comme suit :
  - Section d'investissement : 1.565.000,00 €
  - Section de fonctionnement : 600.000,00 €
- d'approuver la subvention de 50.140,00 € votée à l'OGEC de l'école Saint Vincent de Paul
- d'autoriser M. le Maire à la verser.

(MME GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, MME BULLET, M. FAYE votent contre, M. CONSTANT vote contre et ne prend pas part au vote sur le chapitre 65).

### 24 - Exercice 2011 : Admission en non valeur de taxes et produits irrécouvrables

A l'**unanimité**, le Conseil Municipal décide d'admettre en non valeur des produits irrécouvrables pour les exercices 2001 à 2008 dont le montant s'élève globalement à 19.478,60 € dont 2.507,28 € au titre du budget insertion intégré au budget Ville en 2011.

### 25 - AP/CP de la halle aux comestibles et du parking - Ajustement du montant des crédits de paiement 2011

A la **majorité absolue**, le Conseil Municipal décide de réviser l'ensemble des crédits de paiements de l'AP comme suit :

## Reconstruction du marché aux comestibles

<b>Montant global de l'AP</b>	<b>8 540 000,00 €</b>
-------------------------------	-----------------------

CP Antérieurs	5 261 189,15 €
CP 2011	3 078 810,00 €
CP 2012	200 000,85 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 540 000,00 €</b>

### FINANCEMENT

Autofinancement / emprunt	4 584 475,27 €
Subvention	2 565 524,73 €
Récupération de la TVA	1 390 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 540 000,00 €</b>

(MME GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, MME BULLET, M. CONSTANT, M. FAYE votent contre).

### **26 - Amortissement : complément aux délibérations du 5 décembre 2005 et du 1<sup>er</sup> mars 2006**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'amortir sur 15 ans les matériels et outillages de voirie (compte 21578).

### **27 - Versement d'acomptes sur les subventions aux associations avant le vote du budget 2012**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à procéder au mandatement des sommes ci-dessous au titre des subventions de fonctionnement aux associations de la ville :

<b>Organismes</b>	<b>Acomptes</b>
Association sportive fontenaisienne	71 625.00
Centre Culturel Jeunesse et Loisirs	60 500.00
Centre Scolaire d'Initiative Sportive	12 750.00
Comité des Œuvres Sociales du personnel	29 000.00
Collège Universitaire Fontenaisien	1 440.00
Ludothèque - Manège aux jouets	3 515.00
Association l'Île aux Enfants	12 750.00
CCAS	115 600.00
Caisse des Ecoles	70 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>377 180.00</b>

Les élus membres des conseils d'administration d'associations et établissements précités ne prennent pas part au vote.

### **28 - Exercice 2012 : Ouverture anticipée des crédits d'investissement**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter l'ouverture, au maximum, d'un quart du montant des crédits d'investissement ouverts en 2011 pour le budget 2012, préalablement à son vote (Chapitres 20, 21,23 et 458 en dépenses) :

<i>Dépenses</i>		BP 2011
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	221 300.00 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	378 440.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	4 716 938.50 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	3 508 656.50 €
Opération 1001	Aménagement place du Gal de Gaulle	1 400 000.00 €
Opération 1003	Circulations douces	400 000.00 €
Chapitre 458	Opérations d'investissement sous mandat	433 000.00 €
	<b>Total des crédits nouveaux ouverts au BP 2011</b>	<b>11.358.335,00 €</b>

Ces 11.358.335,00 € autorisent donc l'ouverture anticipée de crédits d'investissement 2012 à hauteur de 2.839.583,75 € répartis comme suit :

Nature	Libellé	Montant
202	Frais liés à réalis.de doc. d'urba., numér. cadastre	4 000.00 €
205	Conces. et droits simil., brevets, licences, logiciels	35 000.00 €
2031	Frais d'études	390 000.00 €
2033	Frais d'insertion	4 000.00 €
<b>Chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>433 000.00 €</b>
204158	Autres groupements	9 000.00 €
2042	Subventions d'équip. aux personnes de droit privé	20 000.00 €
<b>Chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>29 000.00 €</b>
2111	Terrains nus	130 000.00 €
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20 000.00 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	80 000.00 €
21311	Hôtel de ville	65 000.00 €
21312	Bâtiments scolaires	37 000.00 €
2135	Installations gales, agencements, aménag. constr.	90 000.00 €
2151	Réseaux de voirie	640 000.00 €
2152	Installations de voiries	12 000.00 €
21531	Réseaux d'adduction d'eau	4 500.00 €
21534	Réseaux d'électrification	3 000.00 €
21538	Autres réseaux	85 000.00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	6 000.00 €
2182	Matériel de transport	50 000.00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	15 000.00 €
2184	Mobilier	22 500.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	27 500.00 €
<b>Chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 287 500.00 €</b>
2313	Constructions	855 000.00 €
<b>Chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>855 000.00 €</b>
45815	Mandat rues Croland, Brossolette, Ormeaux, Lomb.	29 000.00 €
<b>Chapitre 458</b>	<b>Opérations d'investissement sous mandat</b>	<b>29 000.00 €</b>
<b>Opération 1003</b>	Op. d'équip. : circulations douces	<b>205 000.00 €</b>
<b>Total des ouvertures de crédits</b>		<b>2 838 500.00 €</b>

## 29 - Revalorisation des tarifs municipaux au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et modification de certains autres tarifs

A la majorité absolue, le Conseil Municipal décide de fixer les divers tarifs municipaux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, selon la grille annexée au présent compte-rendu, de créer les tarifs des activités de la Maison de quartier et de fixer à 20,00 € TTC (vingt euros) le montant de la caution demandée aux abonnés du parking de la halle pour la télécommande de la grille.

(MME GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, MME BULLET, M. CONSTANT votent contre).

### ➤ VOEUX

#### **30- Vœu de la majorité municipale pour la défense du droit à la formation des fonctionnaires territoriaux**

« Considérant l'adoption par le Parlement, lors du vote de la loi de finances rectificative pour 2011, d'un amendement déposé par le sénateur Jean Arthuis abaissant la cotisation versée au Centre national de la fonction publique territoriale de 1 % à 0,9 %,

Considérant que cet amendement ampute les ressources du service public de la formation de 33,8 millions d'euros par an, et ce dès l'exercice 2012,

Considérant l'opposition du Centre national de la fonction publique territoriale, et de nombreuses associations d'élus et de représentants des agents territoriaux, à la baisse des ressources du service public de la formation professionnelle,

Considérant la formation professionnelle comme étant un droit ouvert à tous les salariés, notamment aux agents territoriaux, afin de leur permettre de progresser dans leur vie professionnelle, et la lutte contre les inégalités d'accès à la formation comme une priorité,

L'assemblée délibérante de Fontenay-aux-Roses, réunie le 8 décembre 2011, demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre national de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents ».

Vœu adopté à l'unanimité



31- Vœu déposé par Michel FAYE, élu Associatif et Citoyen, concernant la sauvegarde d'un patrimoine communal méconnu : les galeries souterraines de l'ancienne Ecole Normale Supérieure

Le Maire annonce une prochaine réunion le 12 décembre 2011 avec le propriétaire pour sauvegarder les galeries souterraines et demande à y associer Mme Junier et M. Coeuret.

**Vœu rejeté à la majorité absolue.**

(M. FAYE, M. LAFON, MME GUYON, MME GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, MME BULLETT, M. CONSTANT votent pour)

32 - Vœu déposé par Anne Bullett, au nom du Groupe de l'Union de la Droite et du Centre, concernant le CTP et le CHS du personnel communal

Mme Segré rappelle que le CTP est compétent en matière d'hygiène et de sécurité et conformément à l'article 28 du décret n°85-603 du 10 juin 1985, le CTP assure les missions d'un CHS à défaut de création de ce dernier comité. En effet la création de ce dernier n'a pas été décidée par les partenaires sociaux ni au moment des élections de 2001 ni au moment de celles de 2008.

**Vœu rejeté à la majorité absolue.**

(MME GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, MME BULLETT, M. CONSTANT, votent pour)

33 - Vœu déposé par Muriel Galante-Guillemint, au nom du Groupe de l'Union de la Droite et du Centre, concernant l'intégration dans le site du projet de logements sociaux Place du Général De Gaulle

M. Le Maire demande le report de ce vœu à un Conseil Municipal ultérieur après la tenue d'une nouvelle commission avec l'architecte.

**Vœu non soumis au vote**

✚ Vœu déposé par Michel FAYE, élu Associatif et Citoyen, concernant la censure de la tribune libre du groupe Associatif et Citoyen dans le numéro de décembre 2011 du Fontenay Magazine

Monsieur le Maire indique à M. Faye que sa tribune de décembre a été adressée hors délai pour le magazine de décembre 2011 et n'a donc pu paraître. Mr Faye a en effet confondu les dates de remise de sa tribune avec celle demandée pour le compte-rendu à mi mandat de la municipalité ce qu'il a expliqué en toute bonne foi. Tenant compte de sa bonne foi, le Maire lui a donc proposé de la faire paraître en supplément dans le magazine suivant de janvier.

**Vœu retiré de l'ordre du jour**

M. le Maire indique la date du prochain Conseil Municipal fixée au 16 février 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à zéro heure cinquante deux minutes.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Fontenay-aux-Roses, le 16 décembre 2011

Le Maire,  
Conseiller Général  
Pascal BUCHET



*Pascal Buchet*

POUR INFORMATION

Le procès-verbal du dernier conseil municipal, après adoption, est affiché à l'Hôtel de Ville, à la gare RER, à l'angle des rues Saints Sauveurs et Bénards. Tous les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la ville [www.fontenay-aux-roses.fr](http://www.fontenay-aux-roses.fr)